



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2010 A 18H30

URBANISME - ENVIRONNEMENT

AMENAGEMENT FONCIER LIE A LA LIAISON AUTOROUTIERE A 13 / RD 613 : ENQUETE PUBLIQUE

Madame le maire informe le conseil municipal que l'aménagement foncier lié à la création autoroutière A 13 / RD 613 sera soumis à une enquête publique qui débutera le lundi 20 septembre 2010 et s'achèvera le jeudi 21 octobre 2010.

Le dossier sera consultable en mairie, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie. Quant au commissaire enquêteur, il se tiendra à la disposition du public aux dates suivantes :

- Lundi 20 septembre : 9h00 à 12h00
- Mercredi 29 septembre : 14h00 à 17h00
- Samedi 9 octobre : 9h00 à 12h00
- Jeudi 21 octobre : 9h00 à 17h00

Concernant le chantier de construction du barreau routier, qui a débuté en juillet, Monsieur PHILIPPE indique que des camions empruntent le chemin du Prieuré dont la voirie est toute neuve.

Monsieur COTREL indique que ce chemin ne figure pas parmi les voies que les véhicules travaillant pour le barreau routier sont autorisés à emprunter. Si tel n'est pas le cas, il convient de le signaler à la mairie qui fera suivre.

Par ailleurs, l'entreprise EIFFAGE s'est engagée à entretenir durant la période du chantier les voies empruntées et à les remettre en état à la fin des travaux, au vu de l'état des lieux établi en début de chantier.

AFFAIRES SCOLAIRES

RENTREE SCOLAIRE

(Laurence MAUREY, rapporteur) °

École élémentaire :

L'effectif scolaire est de 96 élèves au lieu de 98 prévus avec 2 enfants handicapés dont le temps d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) a été modifié. Ainsi, un enfant ne dispose plus que d'un mi-temps AVS au lieu d'un temps plein l'année dernière. L'autre ne bénéficie plus d'AVS.

Une évaluation du handicap de l'enfant sans AVS sera effectuée le jeudi 9 septembre et en cas de réponse défavorable de l'académie, les élus s'engagent à mettre des actions en œuvre pour la défense des enfants handicapés.

Ecole maternelle :

L'effectif scolaire est de 56 enfants pour deux classes.

(Jérôme PAVIE, rapporteur)

Travaux :

Monsieur PAVIE souligne la qualité du travail réalisé par l'équipe technique tant à l'école maternelle où le hall d'entrée a été repeint qu'à l'école élémentaire où les sanitaires ont été restructurés : création d'un WC handicapé, réfection des lavabos filles et garçons. Il reste à changer les urinoirs.

Garderie scolaire

Une quinzaine d'enfants fréquente le service de garderie scolaire aussi bien le matin que le soir.

Cantine scolaire

L'année scolaire débute avec une cinquantaine de rationnaires répartis en deux services.

SPORTS – CULTURE – ANIMATION - JEUNESSE

FORUM DES ASSOCIATIONS

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le forum des associations, qui s'est tenu le samedi 4 septembre de 14h00 à 17h00, a réuni 20 bénévoles et 11 associations. Le Célibat, comme à l'accoutumée, vendait des pâtisseries et friandises mais son bénéfice d'environ 145 € est plus faible que l'année précédente du fait d'une affluence moindre.

On retiendra les 70 nouvelles inscriptions toutes associations confondues et deux activités disparaissent cette année, la sophrologie et les échecs.

Madame le maire informe l'assemblée des doléances du club de football qui réclame divers petits travaux (éclairage, suppression d'un WC) mais également la pose d'un grillage tout autour du terrain de jeu, entre le sol et la lice, pour empêcher l'accès aux chiens et aux lapins.

Un devis sera établi et le sujet reviendra en discussion devant le conseil municipal.

COMMISSION DES SPORTS : REUNION DU 1^{er} SEPTEMBRE 2010

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Au cours de la réunion de la commission des sports du 1^{er} septembre 2010, la convention relative aux transpondeurs, système d'accès aux salles communales, a été présentée aux dirigeants des associations sportives.

Le sujet, qui fait débat, est l'accès des gymnases aux mineurs. Le règlement ne prévoit pas un accès alors que précédemment les joueurs de tennis mineurs en avaient un.

La responsabilité de la commune pouvant être mise en cause, des renseignements seront pris avant de débattre à nouveau de ce point du règlement.

D'autres sujets ont été discutés :

- Basket-ball : le club sollicite de nouveaux créneaux le samedi matin de 10h00 à 12h00, la réfection de la peinture de la salle des sports et des douches.
- Secrétariat de la mairie : les demandes des associations auprès du secrétariat de la mairie (photocopies, affiches) seront désormais satisfaites sous un délai de 48 heures et non plus immédiatement.
- Ordinateurs : peu d'associations se sont déclarées intéressées par les ordinateurs. Aussi est-il décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, ces ordinateurs seront évacués en déchèterie.
- Tennis : le club a rappelé que durant la saison dernière, les douches du gymnase du Petit Bois ainsi que le chauffage n'ont pas fonctionné. Monsieur COTREL rencontrera les dirigeants de l'association.
- Art floral : trois tables supplémentaires seront fournies pour cette association qui œuvre au sous-sol de la mairie.
- A.P.E. (Association des Parents d'Elèves) : cette association risque de disparaître cette année.
- Club de football : le club sollicite un panneau d'affichage.

Monsieur MARGERIE clôture son exposé en demandant à chaque élu représentant du conseil municipal auprès des associations de participer à leur assemblée générale.

Concernant toujours les associations, Madame DE NEEF mentionne que l'association ANGEL'S souhaite louer les costumes qu'elle crée à chaque nouveau spectacle.

L'association reste souveraine dans ses décisions tant qu'elle respecte la règle des associations de loi 1901 c'est-à-dire association à but non lucratif.

Une information sera mise dans le bulletin municipal.

BIBLIOTHEQUE : CONVENTION AVEC LA BDP (BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRÊT)

délibération 2010/64

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le Conseil général a mis en place depuis 2008 une politique de conventionnement avec les communes autour de la lecture publique et propose désormais trois niveaux de convention qui sont exposés à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve les termes de la convention correspondant au niveau 2 du partenariat avec le Conseil général,*
- *autorise Madame le maire à signer ladite convention,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

SVE (SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN) : ACCUEIL DE EVA GOEDEL

délibération 2010/65

L'Association Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA) a confirmé son accord de subvention pour l'accueil d'un jeune en contrat de Service Volontaire Européen dans le cadre du projet « les jeunes de Val ès dunes et l'Europe ».

Pour la première année, c'est une jeune allemande de 19 ans, Eva GOEDEL qui sera accueillie à compter du 1^{er} septembre pour une durée d'un an.

Sur Cagny, Eva GOEDEL interviendra à l'école élémentaire, la bibliothèque et au Célibat.

Les quatre communes participant au projet, c'est-à-dire Argences, Bellengreville, Cagny et Moulton, se sont engagées à participer au financement du SVE et c'est une subvention de 1 000 € qui est sollicitée auprès de chaque commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de verser une subvention de 1 000 € au comité de jumelage Argences Hettstadt pour le financement du projet SVE,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*